



Procès-verbal

Assemblée Générale du 12 décembre 2023

La séance est présidée par Monsieur Marc BARVAIS en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Elle débute à 18 heures et 30 minutes.

Le Président propose de constituer le bureau de l'Assemblée en désignant aux fonctions de :
Scrutateurs :

- Nom/fonction/commune
- Nom/fonction/commune

Secrétaire : Monsieur Frédéric RASIC, Directeur général de l'intercommunale iMio.

L'Assemblée marque son accord sur cette proposition.

Le Président précise que les convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées par la poste le 11 octobre 2023 à chaque membre affilié.

Le nombre de voix représentées est de XXXXX soit X% du total des voix existantes.
La liste des présences est justifiée en annexe.

Le quorum de présence prévu à l'article 14 des statuts est atteint, l'Assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Le Président rappelle qu'en application de l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation les délégués de chaque commune, cpas, province, rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil.

A défaut de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des voix attribuées à l'associé qu'il représente.

Le Président expose encore qu'en application de l'article L1523-9 du même code, les décisions de l'assemblée générale sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents.

Présentation des nouveaux produits et services.

Une présentation de l'évolution de notre stratégie ainsi que des nouveaux produits iMio est faite en séance. Cette présentation vous permet de découvrir les nouveautés mises à disposition des membres et comprendre nos grands axes de développement.



1 Présentation du plan stratégique 2024-2026.

Le plan stratégique 2024-2026 est présenté en séance.

Par la mise en œuvre de notre plan stratégique, nous souhaitons qu'iMio puisse en 2026 s'être affirmé comme :

- Principale entité publique en Wallonie dédiée à la mutualisation informatique pour les Pouvoirs locaux.
- Partenaire public en matière d'informatique pour les Pouvoirs locaux et la région.
- Plateforme d'observation et de partage des TIC de l'open source et de l'eGouvernement pour les Pouvoirs locaux
- Acteur innovant offrant des outils informatiques performants et durables.
- Acteur public axé sur l'intérêt général et en cohérence avec les actions et valeurs portées par l'intercommunale.

Pour la période 2024-2026, nous nous sommes fixés les 8 objectifs stratégiques majeurs suivants :

- Objectif stratégique 1 : Améliorer les services numériques aux Pouvoirs locaux et aux citoyens. Développer une vision en eGouvernement.
- Objectif stratégique 2 : Cultiver la donnée.
- Objectif stratégique 3 : Innover et faire preuve de créativité technologique.
- Objectif stratégique 4 : Formaliser nos processus et utiliser des normes.
- Objectif stratégique 5 : Gérer nos talents.
- Objectif stratégique 6 : Promouvoir et mieux communiquer.
- Objectif stratégique 7 : Collaborer avec les parties prenantes externes.
- Objectif stratégique 8 : Garantir notre autonomie financière.

Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none">• Plan stratégique 2024-2026• Liste des membres
------------------	--

Le plan stratégique est soumis au vote de l'assemblée générale.

Monsieur le Président invite Monsieur RASIC à rapporter la liste des membres qui ont adressé la délibération de leur conseil sur ce point à l'ordre du jour.

Monsieur RASIC expose la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré (voir pièce en annexe). Monsieur le Président invite les représentants des autres membres à voter.

Le résultat du vote est le suivant :

Suffrage valablement exprimé : XXXXXXXX voix

Votes exprimés :

- XXX voix POUR
- XXX voix CONTRE

- **XXX** abstentions

La majorité des voix des associés présents est acquise.
Le point est adopté.

2 Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024.

Le budget 2024 est présenté et commenté en séance.

La synthèse du budget 2024 est la suivante :

	Budget 2024
Chiffre d'affaire	6 473 500,00 €
Productions immobilisées	275 000,00 €
Ensemble des charges en personnel	(4 617 165,88) €
Sous-traitance & hébergement	(1 100 000,00) €
Marge S/ activité	1 031 334,12 €
Frais lié au bâtiment	(125 000,00) €
Frais généraux	(120 000,00) €
Frais généraux "légaux" (compta, rév, etc)	(150 000,00) €
Prestations pour immobilisations	(175 000,00) €
Marketing & Communication	(65 000,00) €
Jetons de présence	(25 000,00) €
Divers - Taxes	
EBITDA - Analytique	371 334,12 €
Amortissements et réduction de valeur	(275 000,00) €
EBIT - Analytique	96 334,12 €
Charges de dettes	(10 000,00) €
Impôts sur le résultat	(60 000,00) €
Résultat final	26 334,12 €

Le budget 2024 ainsi que la grille tarifaire sont soumis au vote de l'assemblée générale.

Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none"> • Budget 2024 • Grille tarifaire 2024
------------------	--

Monsieur le Président invite Monsieur RASIC à rapporter la liste des membres qui ont adressé la délibération de leur conseil sur ce point à l'ordre du jour.

Monsieur RASIC expose la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré (voir pièce en annexe). Monsieur le Président invite les



représentants des autres membres à voter.

Le résultat du vote est le suivant :

Suffrage valablement exprimé : XXXXXXXX voix

Votes exprimés :

- XXX voix POUR
- XXX voix CONTRE
- XXX abstentions

La majorité des voix des associés présents est acquise.

Le point est adopté.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à XX heures XX minutes après lecture et signature par le bureau et les scrutateurs du présent procès-verbal et de ses annexes.

Par le Comité :

Marc Barvais,

Frédéric Rasic,

Président

Secrétaire